

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 20 JUILLET 2015**  
**A 20 H 00**

L'an deux mille quinze, le vingt du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DRUILLAT, s'est réuni, en salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes Catherine ESTUBLIER, Karine DOPONT, Patricia CHANEL, Pascale BANSE, Raphaële BERNARDINIS, Carole BUFFET et Agnès MATHIOT.  
Mrs Guy PATUREL, Marc JUILLARD, François REVERDY, Michel GIVRE  
Anthony PONTUS et Richard DEVOY.

**EXCUSE** : M. Laurent DURIEUX (pouvoir à M. Richard DEVOY)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Anthony PONTUS a été désigné à cette fonction pour la présente séance.

**Date de convocation du conseil municipal** : le samedi 11 juillet 2015

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

**URBANISME** :

**Les dernières demandes enregistrées depuis la précédente séance sont les suivantes** :

**1) DECLARATIONS PREALABLES** :

N° 12 – Une demande formulée par M. JANTON Jean-Louis pour la construction d'une piscine de 9 m x 3 m 50 sur les parcelles cadastrées section Z n° 132-133-134 et 135, route des Batailles au Roset – Arrêté de non opposition du 23 juin 2015 – Zone Ad du PLU

N° 13 – Une demande présentée par M. VALLERA Philippe pour la construction d'une piscine de 8 m 05 x 4.006 m + escalier de 1 m – bassin oblong – Parcelle X n° 335 – Chemin des Vignes aux Basses Rosettes – Arrêté de non opposition en date du 29 juin 2015 – Zone Ub du PLU.

N° 14 – Une demande déposée par Mme BONNIEZ Amélie actuellement domiciliée à MEYZIEU concernant la modification de la toiture et de la façade « est » de la maison située Impasse du Marché au village de DRUILLAT et cadastrée section B n° 2007 et 2202 – Augmentation de la surface habitable de 11,89 m<sup>2</sup> (surface existante actuelle : 114.80 m<sup>2</sup>) – Zone Ua du PLU – Arrêté de non opposition en date du 18 juillet 2015

**2) DROIT DE PREEMTION URBAIN** :

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, décide de l'abandon de son droit de préemption urbain dans le cadre de la mutation de la propriété bâtie cadastrée section V n° 698 et 701 d'une superficie de 2 000 m<sup>2</sup>, située Chemin du Mont à Turgon et appartenant actuellement à Mrs Patrice ECHALLIER et Stéphane ZERBIB (zone Ub du PLU).

### **3) DROIT DE PREEMPTION CONCERNANT DES PARCELLES BOISEES :**

Maître Christine BOURGEON BOUCHET fait savoir qu'une parcelle en nature de bois d'une surface de 29 a 20 ca (parcelle W n° 351) située au Pierret est en cours de mutation.

La commune étant propriétaire dans ce secteur peut faire jouer un droit de préemption (article L.331-22 du Code Forestier).

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, décide de ne pas faire jouer de droit de préemption pour l'acquisition de ce terrain.

### **TRAVAUX D'ELECTRICITE – SERVITUDES DE PASSAGE :**

Le bureau d'études EUCLYD est chargé par ERDF de la création de deux lignes électriques (départ de poste) qui doivent traverser la parcelle communale cadastrée section B n° 2146 située route des Creuses au village de DRUILLAT.

Il propose la signature d'une servitude pour l'établissement de ces canalisations souterraines sur une longueur d'environ 8 mètres sur 3 mètres de large.

Une indemnisation forfaitaire d'un montant de 20 € sera perçue par la commune.

Le Conseil donne son accord à cette requête et, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la servitude de passage tout en lui conférant les pouvoirs nécessaires pour mener à bien cette affaire.

Ce même bureau est chargé du remplacement du poste BOURG OUEST établi sur la parcelle communale cadastrée section B n° 2019 située route du Cruix au village de DRUILLAT.

Une convention de mise à disposition est proposée pour l'établissement de ce poste ainsi que pour le passage de deux lignes électriques souterraines sur une longueur de 2 mètres environ (+ reprise des réseaux existants).

La commune devrait percevoir une indemnité forfaitaire de 150 €.

Le Conseil Municipal, par délibération (unanimité des votants), autorise le Maire à signer cette convention et lui confère les pouvoirs nécessaires pour mener à bien ce dossier.

### **MENAGE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX :**

Comme prévu une consultation dans le cadre d'un marché adapté a été conduite pour confier l'entretien ménager des locaux communaux à une entreprise spécialisée.

Ont été consultées :

- Société ULTRANET de CHALAMONT,
- AIN PROPLETE SERVICES à AMBERIEU-en-BUGEY,
- PRO ECO NET à TOSSIAT.

Le Maire fait part des deux propositions recueillies qui s'établissent comme suit :

- Société ULTRANET pour une dépense annuelle de 30 625.29 € H.T. soit 36 750.35 €

T.T.C.

- Société PRO ECO NET pour une dépense annuelle de 32 681.00 € H.T. SOIT 39 217.20 €

T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents et représentés :

- RETIENT la proposition la mieux disante établie par la société ULTRANET implantée 76, rue des Etangs 01320 CHALAMONT pour un montant annuel de 36 750.35 € T.T.C.,

- DIT, que ce contrat se reconduira sur une période de cinq ans soit du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2020, avec application d'une augmentation annuelle tous les ans en septembre, à raison de 1 % supplémentaire,

- CHARGE le Maire de toutes les démarches nécessaires à la poursuite de ce dossier et l'autorise à signer le nouveau contrat.

## **MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION 01 :**

La commune avait adhéré en 2012, au service de médecine préventive du Centre de Gestion 01 pour l'ensemble de ses agents.

Ce 9 juillet, un courrier a été réceptionné concernant l'activité de ce service.

Pour faciliter son lancement, les membres du précédent conseil d'administration avaient fixé le coût annuel d'adhésion à 55 € par agent. Ce coût comprenant les visites médicales une fois tous les deux ans ainsi que les suivis particuliers éventuels, les visites des postes de travail...

Le bilan établi au bout de trois années de fonctionnement, révèle une hausse constante de la fréquentation et des suivis particuliers des agents, au-delà des prévisions initiales (visites de reprises, pathologies particulières, adaptation des postes, demandes de l'employeur ou de l'agent...) : 100 visites en 2013, 245 en 2014.

Ainsi certains agents sont suivis plusieurs fois par an, voire plusieurs fois par trimestre, sans surcoût.

Cette augmentation du suivi individuel ne permet pas d'atteindre le nombre d'adhésions prévisionnelles que le centre de gestion s'était fixé.

De plus, 2014 a été l'année de mise en place d'un protocole avec un psychosociologue du travail pour tous les problèmes concernant les risques psychosociaux.

Les interventions étaient jusqu'à présent entièrement prises en charge par le Centre de Gestion. Or, le nombre d'heures d'intervention étant en constante hausse, une partie de leur coût doit être répercutée sur les adhésions.

Le taux de fréquentation des agents, et le résultat financier du service, comparés aux tarifs pratiqués par les Centres de Gestion de la Région Rhône-Alpes ainsi que par les différents services de Santé au Travail, conduisent le conseil d'administration du Centre de Gestion de l'Ain à revaloriser la cotisation qui s'élèvera à 80 € (par an et par agent) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le courrier reçu ce 9 juillet vaut dénonciation au 31 décembre 2015 de la convention en cours.

Si la commune souhaite maintenir son adhésion auprès du service de médecine préventive, il sera donc nécessaire de signer une nouvelle convention.

Sinon, il faudra rechercher un autre prestataire de service ce qui ne semble pas être une tâche aisée car les services privés sont également saturés et ne souhaitent donc plus accueillir les agents des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal décide de s'accorder un temps de réflexion avant de prendre une décision pour la suite à réserver à ce dossier.

## **PERSONNEL COMMUNAL :**

La création d'un emploi en service civique a été évoquée.

Mme Pascale BANSE expose les principales caractéristiques de ces emplois :

- Contrat de 12 mois maximum,
- Rémunération d'un montant de 467 € pris en charge par l'Etat,
- Versement d'une indemnité complémentaire de 106.31 € par la commune,
- Durée hebdomadaire de travail : 24 heures minimum,
- Contrat ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Les missions portent sur neuf thématiques :

- La solidarité (aide aux personnes en difficulté),
- le développement international et l'action humanitaire,
- l'éducation pour tous,
- l'environnement,

- les interventions d'urgence,
- la culture et les loisirs,
- la mémoire et la citoyenneté (défense des droits de l'homme, entretien du patrimoine),
- la santé,
- le sport.

Pour accueillir un jeune en service civique, il est nécessaire d'obtenir un agrément et d'avoir un tuteur disponible pour participer à l'enrichissement professionnel de cette personne.

Mme Pascale BANSE explique que, dans le cadre du PEDT, les thèmes liés à la citoyenneté sont inscrits dans le programme de l'année scolaire à venir.

Par ailleurs, ce jeune pourrait apporter de nouvelles activités dans le cadre des TAP, dans une discipline particulière (arts, sports...).

Concernant la solidarité, cet emploi civique pourrait aider à développer les activités du CCAS pour s'occuper des personnes âgées ou seules, à préparer le repas offert aux personnes âgées....

M. Richard DEVOY relève les problèmes liés à l'encadrement de cette personne.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre sa réflexion et de poursuivre son travail sur ce dossier, dans la détermination des tâches, du profil du candidat...

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **TRAVAUX COMMISSIONS :**

#### **- Commission Bâtiments :**

→ Le compte rendu de la réunion du 9 juillet dernier est délivré. Elle a été consacré à la visite de la salle du club des retraités, toujours dans le cadre de la préparation du projet de mise en accessibilité des locaux (AD'AP)

Un tableau chiffré a été établi afin de récapituler et de chiffrer les différents travaux à réaliser sur les cinq bâtiments concernés.

Le montant global est estimé à environ 50 000.00 € avec une réalisation prévue sur six années.

Le dossier correspondant sera à déposer auprès des services préfectoraux d'ici la fin du mois de septembre prochain.

**Une nouvelle réunion de la commission bâtiments est programmée pour le mercredi 26 août 2015 à 18 h 45 en mairie.**

#### **- Commission voirie :**

→ 6 tonnes de point à temps ont été commandées à l'entreprise SOCALF, qui a réalisé ce programme dernièrement, pour une dépense prévisionnelle de 7 560.00 € TTC.

→ La barrière du pont de Rossettes qui n'était plus aux normes a été remplacée dernièrement.

Il est rappelé que la commune s'est engagée à contribuer financièrement à hauteur d'environ 2 000.00 € pour que la nouvelle barrière soit plus esthétique.

→ Les modifications de signalisation prévus pour les carrefours au village rue de la Chansonne et route du Cruix et au Roset à l'intersection entre la route des Bois et la route du Chêne Clair, sont en place.

→ Le point est fait sur le projet d'aménagement sécuritaire de La Ruaz. Un cahier des charges est en cours d'élaboration pour consulter des bureaux d'étude.

Ce dossier sera diffusé prochainement.

La commune demeure dans l'attente d'une validation de M. DUSSARDIER du Conseil Général sur les dernières propositions et plans présentés.

Une demande de subvention a été présentée au Conseil Général.

Lorsque le dossier sera plus avancé, d'autres demandes seront présentées dans le cadre des amendes de police, de la DETR.

**Une nouvelle réunion de la commission voirie est prévue le lundi 24 août 2015 à 18 h 30, en salle de la mairie.**

- Commission communication :

→ DRUILLAT INFOS a été distribué fin juin tout début juillet

→ Le site internet de la commune est opérationnel et a déjà reçu de nombreuses visites. Il conviendra de solliciter la Communauté de Communes BDSR pour la mise en place d'un lien.

→ **Une nouvelle rencontre de la commission communication est programmée pour le mardi 25 août 2015 à 20 h 00.**

**La commission doit travailler :**

- sur la mise en place de plans de la commune dans les abris bus,

- la préparation du prochain bulletin municipal,

- l'organisation des prochaines réunions dans les hameaux.

- Commission Prospective territoriale : La loi NOTRE a été votée le 16 juillet 2015 :

. Le seuil pour les Communautés de Communes a été ramené de 20 000 à 15 000 habitants et à 12 000 habitants pour les communautés en dérogations,

- L'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct a été abandonnée,

- Quelques assouplissements concernant le transfert de certaines compétences dont le PLUi ont été intégrés.

Courant octobre, le Préfet devrait proposer les nouveaux périmètres qui devraient ensuite être validés entre mars et juin 2016.

Le Maire fait le point sur la rencontre intervenue avec M. Jean BERARD, membre de BBA, communauté présidée par M. FONTAINE et regroupant actuellement 15 communes pour un total de 74 000 habitants.

Des informations sont délivrées concernant :

- les compétences,

- la fiscalité,

- l'organisation des services... de cette structure.

**Une nouvelle réunion de la Commission Prospective territoriale se tiendra, en mairie de DRUILLAT, le 21 juillet 2015 en présence de M. Thierry DUPUY, Président de la CC Rives de l'Ain et Pays du Cerdon, Maire de la commune de NEUVILLE SUR AIN, et de M. Pierre DULAURIER, Maire de VARAMBON.**

- Recensement de la population : l'INSEE vient de faire parvenir les premiers résultats des comptages issus de la collecte.

Pour DRUILLAT, ils font apparaître :

- 506 adresses d'habitations,

- 28 dossiers d'adresses collectives,

- 472 résidences principales,

- 62 logements occasionnels, résidences secondaires et logements vacants

- Soit 534 logements

pour un total de 1 139 habitants.

- Le Maire fait part de la lettre de remerciements adressée par le Comité d'Animation pour la subvention attribuée lors du vote du budget primitif.

- M. Luc MICHEL, trésorier, a quitté ses fonctions dernièrement pour rejoindre un nouveau poste en Nouvelle Calédonie. Sa remplaçante Mme Christine VAIZIAN s'est installée le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

- La finale cantonale du concours de labour organisé par les Jeunes Agriculteurs aura lieu le 8 août 2015 à SAINT MARTIN DU MONT.

La commune a, comme chaque année, offert une coupe pour la dotation de cette épreuve.

- APRR : Une réunion s'est tenue en Préfecture, le 7 juillet dernier, concernant la mise en place de murs anti-bruit par la société APRR.

Des représentants des communes de DRUILLAT, PONT D'AIN et VARAMBON et d'AC LGV étaient présents.

De nouvelles études ont été demandées pour vérifier si un éventuel décalage des murs en face des hameaux de Rossettes et du Cruix, apporterait de meilleurs résultats acoustiques.

Les résultats de cette étude devraient être diffusés à la mi-août.

En conséquence, et afin de valider les choix qui seront retenus, une nouvelle réunion est prévue en mairie de DRUILLAT, le jeudi 27 août 2015 à 19 h 00, à laquelle les municipalités de PONT D'AIN, VARAMBON et les associations AC LGV et AIN'TENSION ont été conviées.

La construction des murs devrait se réaliser entre mars et novembre 2016 puis mars et novembre 2017.

Dans certains secteurs, les gains seront importants jusqu'à 6 décibels à Rossettes, 3 au village.

**Les membres du Conseil Municipal de DRUILLAT sont également conviés à prendre part à cette réunion du jeudi 27 août 2015 à 19 h 00, s'ils le souhaitent.**

Syndicat des Eaux : M. François REVERDY a participé à la dernière réunion du Syndicat des Eaux durant laquelle la préparation des prochains programmes de travaux a été évoquée.

Le Syndicat a augmenté le montant de la subvention qu'il peut verser aux communes lors de la construction de réserves d'eau pour la défense incendie (de 3000.00 €, elle a été portée à 5 000.00 €)

Syndicat du SMISA : Mmes Raphaële BERNARDINIS et Carole BUFFET ont pris part, dernièrement, à une réunion du SMISA.

Achat de tables de pique-nique pour le city parc : Il avait été envisagé, suite aux demandes formulées par les utilisateurs (familles, assistantes maternelles, jeunes...) d'acquérir deux tables de pique-nique pour les implanter dans le city parc.

Le coût de cet investissement serait d'environ 1 500.00 €.

Une participation de la CAF pourrait être perçue à condition de monter rapidement un dossier.

Décision est prise d'effectuer les démarches nécessaires.

Divers :

Les panneaux d'interdiction de fumer installés au city parc ont été démontés. Ils seront remis en place et cette interdiction sera rappelée aux jeunes lors d'une réunion.

Quelques dégradations ont été constatées dans les toilettes publiques à la suite du bal mousse ce qui est jugé très regrettable.

Il est rappelé que la commune offrira à la location un appartement T 3 sans doute à compter des mois d'octobre ou de novembre prochain (suivant les travaux de restauration qui s'avéreront nécessaires ou pas).

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur candidature à la mairie de DRUILLAT.

**DATE DE LA PROCHAINE REUNION :** La prochaine réunion est fixée au lundi 21 septembre 2015 à 20 h 00.

**La séance est levée à 22 H 30.**